

**COMMUNE  
DE  
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

**COMPTE RENDU SUCCINCT**

Conseil Municipal  
du 25 septembre 2017 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, THOMAS Irène, GIRARD Patrice, GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane.

Excusé(s) : POULENARD Guy, BRUNON Doriane.

Absent(s) : BLACHE Jean-Paul, PEYRARD Georges.

Pouvoir(s) : POULENARD Guy à ARCHIER Alain.

*Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.*

**Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT**

M. Marcel MARSEGUERRA, Conseiller Municipal est désigné secrétaire de séance.

**Approbation du dernier procès-verbal**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Le Conseil Municipal décide de retirer de l'ordre du jour le point suivant : Vente de parcelles communales à la SCI JERS.

**Délibération n° 2017 057 : Décision modificative du budget n° 1**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative du budget n° 1.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération n° 2017 058 : Durée d'amortissement « Subvention SCOT »**

Le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement à 5 ans pour la subvention d'équipement relative aux intégrations liées à la dissolution du SCOT du Bassin d'Annonay en 2015.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération n° 2017 059 : Etudes et décisions sur les différentes demandes de subventions : Associations de St Marcel-lès-Annonay et hors St Marcel-lès-Annonay**

Le Conseil Municipal décide des subventions aux associations.

Nombre de votants : 11

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 1
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération n° 2017 060 : Etudes et décisions sur les différentes demandes de subventions : Ecole Publique - Projet « classe de découverte »**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une participation à hauteur de 20 € par nuit et par enfant, à titre exceptionnel pour la classe de découverte de l'Ecole Publique du 11 au 13 juin 2018 au Camping situé sur la commune de Les Ollières sur Eyrieux (Ardèche)

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération n° 2017 061 : Etudes et décisions sur les différentes demandes de subventions : Ecole Publique - Projet « classes qui dansent »**

Le Conseil Municipal donne son accord sur la participation financière à hauteur de 50 % du coût total du transport au projet « Classes qui dansent », dispositif partenarial entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui permet aux enseignants et aux élèves de bénéficier d'un accompagnement d'une structure culturelle pour « pratiquer, voir et comprendre la danse » sous réserve que leur participation soit validée. le coût du transport pour un transport s'élève à 87 € soit un montant total de 174 €.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération n° 2017 062 : Etudes et décisions sur les différentes demandes de subventions : Ecole Publique - Projet « session piscine »**

Le Conseil Municipal donne son accord sur la participation à hauteur de 50 % du coût total pour les transports de la session « piscine » relative à 10 séances 11 décembre 2017 au 16 mars 2018 pour 23 élèves de l'Ecole Publique.

Selon un devis de la Régie des transports d'Annonay Agglo, le coût du transport pour une séance s'élève à 75 € soit un montant total de 750 €.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération n° 2017 063 : Etudes et décisions sur les différentes demandes de subventions : Ecole Privée : Projet « session piscine »**

Le Conseil Municipal donne son accord sur la participation à hauteur de 50 % du coût total pour les transports de la session « piscine » relative à 10 séances 11 décembre 2017 au 16 mars 2018 pour 48 élèves de l'Ecole Privée.

Selon un devis de la Régie des transports d'Annonay Agglo, le coût du transport pour une séance s'élève à 75 € soit un montant total de 750 €.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération n° 2017 064 : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP et RODP provisoire) pour les réseaux et ouvrages de communications électroniques**

Le Conseil Municipal fixe, pour 2017, les montants relatifs à la redevance d'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications, suivants :

	Artères* (en € / km)			INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€/m²)
	Fourreaux souterrain		Aérien		
	occupés	vides			
Domaine public routier communal	38,05	1,00	50,74	Non plafonné	25,37
Domaine public non routier communal	1 268,43	1,00	1 268,43	Non plafonné	824,48

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération n° 2017 065 : Contrat d'entretien « Installation de chauffage, climatisation, ventilation » à la salle culturelle – Entreprise Sallée**

Le Conseil Municipal approuve le contrat avec l'entreprise Sallée pour l'entretien de l'installation de chauffage (et refroidissement), ventilation de la salle culturelle.

Le coût annuel s'élève à 1 824 € TTC, étant précisé que selon l'article 6 dudit contrat une révision annuelle est prévue.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération n° 2017 066 : Contrat de maintenance copieur Ecole Publique – AMB**

Le Conseil Municipal approuve le contrat correspondant au nouveau photocopieur de l'Ecole Publique

Le coût de cette maintenance correspond à une tarification à la consommation réelle soit 0,008 € H.T. par copie A4.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération n° 2017 067 : Contrat de dératisation sur le territoire communal**

Le Conseil Municipal résilie le contrat n° 0606 371 DR de la société AVIPUR et approuve le contrat n° 7631 de la société AVIPUR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour un montant annuel de 1 308,00 € TTC, révisable chaque année selon l'article 3 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, au moins deux mois avant la fin de chaque période par lettre recommandée avec accusé réception.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération n° 2017 068 : Adoption d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)**

Le Conseil Municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune (Mairie – Agence postale communale / Cantine / Ecole – Garderie / Eglise / Bibliothèque / Salle polyvalente /Salle boulodrome) et mandate l'entreprise SOLIHA (ex PACT HABITAT) pour effectuer le dépôt du dossier Ad'AP en Préfecture.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

-----  
L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 20.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le **28 SEP. 2017**, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER

